

Motion de MM. Sami Kanaan et Gérard Deshusses: «Pour un effort collectif en faveur du Théâtre de Carouge et le respect des décisions du Conseil municipal».

(refusée par le Conseil municipal lors de la
séance du 6 juin 2001)

MOTION

Considérant:

- la résolution R-560 votée par le Conseil municipal en juin 1998, annonçant le retrait de la Ville de Genève du financement du Théâtre de Carouge à fin 2000 si de véritables négociations pour un partage plus équilibré et équitable des charges des grandes institutions culturelles d'importance régionale n'avaient pas débuté sérieusement;
- la décision du Conseil municipal du 16 décembre 2000 de supprimer la participation de la Ville de Genève au financement du Théâtre de Carouge, puisque aucun progrès n'a pu être enregistré dans ce domaine malgré la résolution R-560;
- l'absence, jusqu'à présent, de signes concrets de la part de l'Etat de Genève et de la commune de Carouge de contribuer de manière accrue au financement de ce théâtre important et populaire;
- le fait que la Ville de Genève continue d'assumer aujourd'hui la quasi-totalité du subventionnement des grandes institutions qui profitent à l'ensemble du canton (musées, Orchestre de la Suisse romande, Grand Théâtre, théâtres dramatiques, Bibliothèque publique et universitaire, etc.);
- la nécessité de trouver une nouvelle clé de répartition financière intercommunale, régionale et fédérale;
- les dangers entraînés par le maintien de la situation cloisonnée actuelle, qui met très gravement en péril l'existence même d'une activité culturelle professionnelle à Genève, avec des conséquences potentiellement catastrophiques d'un statu quo en termes de créations et d'emplois;
- l'existence du fonds culturel alimenté par les recettes du Casino de Genève, dévolu en principe à des actions ponctuelles;
- l'annonce médiatique selon laquelle «l'Etat sauverait le Théâtre de Carouge», alors qu'il s'agit de puiser dans le fonds culturel du Casino dénommé «Fonds culturel de Genève», institution de la Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de n'appuyer une contribution ponctuelle du Fonds culturel de Genève au Théâtre de Carouge pour l'exercice 2001 que si les conditions suivantes sont réunies:

- l'Etat de Genève et la commune de Carouge doivent également fournir un effort matériel pour couvrir le manque de 700 000 francs en 2001;
- de véritables négociations entre l'Etat et les communes, dont la Ville de Genève, doivent s'ouvrir pour assurer un financement plus équilibré et équitable de ce théâtre en particulier et des grandes institutions culturelles d'importance régionale.